1er février 2002 **02.102**

Interpellation du groupe libéral-PPN

Avenir de la promotion économique

Le 3 octobre 2001, les groupes radical et libéral-PPN déposaient une motion concernant la promotion économique en raison de craintes toujours plus nombreuses émanant de divers milieux. Elle demandait de reconsidérer globalement les structures en place, de fixer des objectifs et de définir des stratégies précises visant à renforcer le tissu économique existant.

Trois mois plus tard, suite à diverses fuites, nous apprenions que le Conseil d'Etat avait décidé de profondément remanier les structures en place. Nous déplorons le manque de transparence du Conseil d'Etat à l'égard du Grand Conseil concernant cet objet et n'acceptons que difficilement le fait qu'une réorganisation d'une telle ampleur soit intervenue entre deux sessions, ce qui prive le député de son droit à l'information préalable. Rappelons que les montants consacrés à la promotion économique représentent une part non négligeable du budget cantonal. Aujourd'hui, nous sommes placés devant un fait accompli. Par ailleurs, selon les informations dont nous disposons de plusieurs sources, l'ancienne équipe n'a pas démérité et nous comprenons parfaitement sa frustration.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat à prendre les décisions que nous connaissons.

Nous tenons à saluer la volonté et le pari du Conseil d'Etat de chercher à renforcer et dynamiser notre promotion économique aussi bien dans son secteur endogène qu'exogène (rationalisation, réduction de la dispersion des ressources avec augmentation de l'efficacité des moyens mis à disposition, meilleure ouverture sur l'extérieur, diminution des risques d'isolement pour notre canton handicapé par sa localisation périphérique, volonté d'établir des rapprochements entre des structures de recherche et développement telles que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), l'institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel (IMT), notre Ecole d'ingénieurs, …).

Nous saluons également la volonté du Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour valoriser nos atouts qui sont nombreux (cohésion de son administration, de son gouvernement prêt à prendre des décisions rapides, qualité de sa recherche, savoir-faire, amélioration des voies de communication, notamment vers l'Arc lémanique,…).

Néanmoins, diverses questions restent encore pratiquement sans réponses. Nous nous permettons ici de les poser au Conseil d'Etat:

1. Quelle sera la nouvelle structure de notre promotion économique? Sera-t-elle essentiellement fonctionnarisée, avec son bureau unique? Quel sera le devenir du personnel licencié? Nous souhaiterions disposer d'informations complémentaires à ce sujet.

2. Quel sera le degré d'indépendance du nouveau responsable de la promotion économique <u>neuchâteloise</u> par rapport au "ministre" de la promotion économique de la région définie par la convention intercantonale mise en place? Nous craignons, notamment, que la nouvelle structure mise en place interfère négativement sur les négociations finales avec les entreprises intéressées à s'implanter chez nous (tractations sur le dernier kilomètre). De nouveaux principes dans les conditions-cadres seront-ils mis en place pour stimuler l'implantation d'entreprises dans notre canton? Lesquels?

./.

3. Les termes de la convention établie sont-ils suffisamment précis pour nous protéger efficacement de tout dérapage possible par rapport aux intérêts particuliers de chaque partenaire lié à la convention? Cette convention nous garantit-elle de conserver notre souveraineté cantonale dans le domaine de la promotion économique? Quel sera notre degré d'indépendance par rapport au "ministre" de la promotion économique romande? Comment seront réglées nos relations et nos complémentarités avec nos cantons partenaires sachant que des rivalités existeront toujours dans un secteur aussi sensible que le développement économique? La convention définit-elle des objectifs à atteindre par la nouvelle structure pour notre canton? Lesquels sont-ils? Comment sera réglée la répartition des taux d'implantation des nouvelles entreprises entre les partenaires de la convention?

4. Quels seront nos rapports avec l'Espace Mittelland que, pendant longtemps, nous avons privilégiés? Nous sommes parfaitement conscients, si nous nous référons à la récente publication de l'Office fédéral de la statistique *La dynamique spatiale et structurelle de la Suisse de 1990 à 2000*, que la partie orientale de notre pays et l'Arc lémanique ont nettement dépassé la moyenne du pays en terme de croissance démographique et économique alors que la Suisse du nord-ouest et l'Espace Mittelland sont restés nettement en retrait, tout comme d'ailleurs notre canton qui se trouve parmi les cinq derniers classés du pays dans l'analyse de ces mêmes paramètres. Néanmoins, ne devons-nous pas rester quelque peu pragmatiques et garder quelque ouverture avec ce partenaire? Par ailleurs que deviendront les programmes BENEFRI et BEJUNE?

5. Quelle sera la structure du parc technologique et scientifique? Une structure de recherche, un lieu d'implantation de start-up et de spin-off, ou plutôt les deux ensemble, en partenariat, sachant que ce type de collaboration étroite est essentiel dans tout développement technologique.

6. Quelles adaptations le Conseil d'Etat envisage-t-il d'introduire dans les programmes de formation de ses écoles, sachant qu'il veut privilégier le développement économique du secteur technico-médical? Une telle planification nous paraît importante en une période où nous avons de la peine à garder dans notre canton nos forces jeunes.

7. Le groupe libéral-PPN souhaite que le Conseil d'Etat lui fournisse un bilan écrit, indépendant du rapport annuel du Département de l'économie publique, un an après l'entrée en fonction de la nouvelle structure. Cela permettrait au Grand Conseil de se faire une meilleure idée quant à l'avenir de sa promotion économique dans un contexte romand essentiellement et, le cas échéant, de participer activement aux corrections à apporter à la convention intercantonale.

En conclusion, le groupe libéral-PPN salue l'initiative du Conseil d'Etat de restructurer sa promotion économique en tenant compte de l'évolution des marchés, des phénomènes de globalisation, des modifications structurelles de notre pays au cours de cette dernière décennie. Il restera attentif aux prochains choix de la promotion économique exogène et endogène dans l'intérêt du canton et de son économie. Il soutiendra par conséquent le pari du Conseil d'Etat. Par contre, il déplore fermement la démarche utilisée caractérisée par de l'information partielle, souvent sibylline, manquant de transparence, jamais coordonnée.

S*ignataire:* J.-M. Haefliger.